



DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL POUR CREATION/REPRISE D'UNE ENTREPRISE

ANNEE SCOLAIRE 202... -202...

L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité

La demande est réputée rejetée à défaut de réponse expresse dans un délai d'un mois

Le demandeur

NOM :	Affectation :
PRENOM :	RNE (obligatoire) :
Corps/Grade :	Discipline :

☐ TEMPS COMPLET/PLEIN	☐ TEMPS PARTIEL	Quotité
Si temps plein, avez-vous demandé à travailler à temps partiel ? ☐ Oui		date de la demande
		Quotité
		☐ Non
Si oui, a-t-elle obtenu un avis favorable ? ☐ Oui ☐ Non ☐ En attente de décision		

Concernant l'entreprise ou l'activité privée

Nom/Raison sociale – adresse	Forme juridique (Joindre les statuts ou projet de statut et Kbis de moins de trois mois dans le cas d'une reprise)	Secteur et branche d'activité :
Fonction exercée dans l'entreprise (détailler)	Le cas échéant, nature et montant des subventions publiques dont l'entreprise bénéficie	

Je prends note que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à l'exercice ou la poursuite de l'exercice d'une activité privée qui porterait atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Je certifie avoir pris connaissance de la législation applicable en matière de cumul et je prends note que la violation des dispositions relatives au cumul donne lieu au reversement des sommes indûment perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.

Date	Signature du demandeur
------	------------------------

Partie réservée à l'administration

ETAPE 1 - Avis et visa du supérieur hiérarchique avant transmission au service gestionnaire :

☐ FAVORABLE - RESERVES EVENTUELLES :

☐ DEFAVORABLE - MOTIF :

Date	Cachet et signature :
------	-----------------------

ETAPE 2 – Vérification de la compatibilité de la création ou reprise d'entreprise avec les règles de déontologie

COMPATIBLE

DEMANDE DE L'AVIS DU REFERENT DEONTOLOGUE

NON COMPATIBLE :

Date	Cachet et signature
------	---------------------

ETAPE 3 – Décision de l'autorité hiérarchique¹

☐ AUTORISE

☐ REFUSE

Date	Cachet et signature
------	---------------------

Si le cas échéant vous entendez contester cette décision, vous devez le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de (Marseille pour le 13, 04, 05 et Nîmes pour le 84) qui peut également être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible à partir du site www.telerecours.fr

¹ L'autorisation est valable 3 ans maximum renouvelable une année après dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation, un mois avant le terme de la première période.